

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01712
Numéro SIREN : 423 878 552
Nom ou dénomination : A.M. CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 16454

A.M. CONSULTANTS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.500 Euros

Siège social : 20 rue de Champagne

44700 – ORVAULT

423.878.552 RCS NANTES

RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.M. CONSULTANTS EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

(Articles L. 224-3, L. 223-43 et R.224-3 du Code de Commerce)

JPL AUDIT

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE RENNES

3, rue de l'Hippodrome

44300 - NANTES

☎ 06.07.21.36.55

jean-pierre.landreau@wanadoo.fr

497.623.249 RCS NANTES

RAPPORT UNIQUE DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ A.M. CONSULTANTS
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A l'associé unique,

En qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date 06 septembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, qui ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 286.119 Euros, des capitaux propres positifs de 73.714 Euros dont un capital s'élevant à 8.500 Euros et un résultat bénéficiaire de 1.441 Euros.
- La trésorerie nette ressort à 35.795 Euros.
- Le montant des dettes financières est Néant
- Le total du bilan est de 138.446 Euros au 31 décembre 2021.

Mission du Commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission ; Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels est au moins égal au montant capital social. À cet effet, nous avons consulté les données comptables de l'exercice en cours à travers une situation au 31 aout 2022 qui fait ressortir :
 - un chiffre d'affaires de 129.895 Euros, des capitaux propres positifs de 95.329 Euros dont un capital s'élevant à 8.500 Euros et un résultat bénéficiaire de 21.615 Euros.
 - La trésorerie nette ressort à 58.086 Euros.
 - Le montant des dettes financières est Néant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux et des éléments présentés, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas connaissance de l'existence d'avantages particuliers.

Fait à Nantes, le 24 septembre 2022

Jean-Pierre LANDREAU
pour la **société JPL AUDIT**,
Commissaire aux Comptes
Commissaire à la Transformation
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

